



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°105



SOMMAIRE :

kim	PAGE 1
A LA UNE	PAGE 2
INFOS	PAGE 3
RAPPELS	PAGE 4
FOOT FÉMININ	PAGE 7
E-FOOT	PAGE 8
FORMATIONS	PAGE 9
PV COMMISSIONS	PAGE 10

KEEPER IN MOTION UNE HISTOIRE DE PASSION



Après un beau parcours de jeune au niveau national avec comme clubs formateurs le FC Bourges (Ligue 2) et la Berrichonne de Chateauroux (Ligue 2), et ses 3 années au Sports-Etudes de Chateauroux, James Nauffrey poursuit au niveau National avec l'Etoile des Sports de Montluçon. Malheureusement un très grave accident l'oblige à arrêter sa carrière et à considérer l'informa- tique de gestion comme sa voie principale d'évolution. Multi-entrepreneur, il dirige très rapidement des com- pagnies tout en occupant des postes de direction au sein notamment d'entreprises américaines leaders du marché (Digital Equipment, Compaq, HP...etc...). Il crée le groupe OAKland en début 2017. Dans le même temps son fils Arthur, se lance avec passion dans le poste de gardien de but. Il l'accompagne dans sa progression et découvre ce poste qu'il ne connaissait finalement que très peu. Arthur intègre l'Académie Gardien de But Développement alors qu'il est U11. C'est alors une révélation pour lui ! Il décide alors de sponsoriser cette académie au concept et au

staff extraordinaires, qui a pour mission de faire progresser sur tous les plans les laisser-pour-compte du football, ceux qui n'intéressent pas grand monde malgré les responsabilités grandissantes: Les gardiens de but. Il rencontre Thierry Barnerat, et c'est là que l'idée de KIM lui vient. Il faut proposer une autre approche James Nauffray, fondateur de de l'évaluation de la per- Keeper In Motion formance de l'athlète en activité. Le faire pour les gardiens de but est une évidence et un besoin absolu, car rien n'existe pour eux.



C'est ainsi que KIM est née !

En savoir plus : www.keeperinmotion.com

Tarif privilégié pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant ! Rejoignez-nous et profitez de cette offre exclusive.

Contact :
marketing@keeperinmotion.fr



KIM, la première application qui permet d'évaluer la performance du gardien de but

Clubs & Coachs Ambassadeurs

Ayant adopté l'application KIM, ils sont aujourd'hui en mesure de partager avec vous leur expérience





FOOT ANIMATION NEUTRALISATION DE TOUTES LES RENCONTRES

Suite aux rudes conditions climatiques qui sont attendues ce week-end 13/01 – 14/01 ne permettant pas une sécurité optimale dans le cadre de la pratique,

Le District vous informe que :

TOUTES LES RENCONTRES FOOT ANIMATION SONT NEUTRALISEES
(Plateau U9, Critérium de U10 à 13, masculin et féminin foot à 8 extérieur)



CONCOURS INF CLAIREFONTAINE CONVOICATIONS 1ER TOUR REGIONAL

Ce mercredi 12 janvier 2024, la Fédération Française de Football (FFF) a révélé la liste des joueurs U13 d'Ile de France retenus pour le premier tour régional de l'INF Clairefontaine.

Lors de ce processus, nos techniciens départementaux ont observés plus de 200 joueurs parisiens de la génération 2011, lors des 3 tours de détection départementales répartis sur 8 journées d'observation. A l'issue de ces différents tours, une liste des 40 meilleurs joueurs (dont 4 gardiens) fut transmise au Centre national du football de Clairefontaine.

Les jeunes footballeurs sélectionnés auront l'opportunité de mettre en avant leurs compétences lors du 1er tour régional qui se tiendra à Clairefontaine le 14 février prochain.

Le District de Paris félicite les joueurs sélectionnés et leur souhaite bonne chance pour les prochains tours de détection à venir.

Liste des joueurs retenus (P.6-7) : [ICI](#)
Informations complémentaires ici : [ICI](#)

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
 - Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
 - 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
 - Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
 - Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75



EMI

NOUVELLE MISE A JOUR

Un dysfonctionnement lié au manque de mise à jour de l'application FMI le store Google amène à télécharger cette dernière à l'aide d'un lien APK.

Pour rester télécharger l'application sur les nouvelles tablettes, **il faut télécharger et installer le fichier d'installation (APK) directement via le lien ci-dessous**. Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

GUIDE INSTALLATION FMI **(en cas de difficultés sur le Play Store)**



CHALLENGES U11 F / U13 F TOUTES LES INFOS POUR LE 1ER TOUR

U13F				U11F			
1ER TOUR LE 03/02/24				1ER TOUR LE 03/02/24			
(FINALE LE 06/04/24)				(FINALE LE 27/04/24)			
Club hôte				Club hôte			
POULE A				POULE A			
Club hôte				Club hôte			
POULE B				POULE B			
Club hôte				Club hôte			
POULE C				POULE C			
Club hôte				Club hôte			
POULE D				POULE D			

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SERONT QUALIFIES

DOCUMENTS ET INFOS

district75foot.fff.fr



**eCOUPE DE FRANCE**

ÉCRIS TA LÉGENDE

E-FOOT

LANCEMENT DE LA ECOUPE DE FRANCE 2024 !

La eCoupe de France est une compétition nationale ouverte à tous les licenciés de football en France, qu'ils soient joueurs, éducateurs ou dirigeant. Les licenciés inscrits représenteront leur club et tenteront de devenir champion de France sur EA FC 24. Une dotation de 30 000 euros sera distribuée aux participants de la grande finale nationale en fonction de leur résultat.

Le compétition se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : La phase départementale organisé par les Districts.
- Phase 2 : La phase régionale, organisé par les Ligues.
- Phase 3 : La phase nationale, organisé par la FFF.

La phase départementale se déroulera de la façon suivante :

La compétition est sous la forme de matchs à élimination directe et se déroulera en ligne avec une possibilité de faire une phase en présentiel, dans les locaux du District de Paris, pour les derniers tours de la compétition.

Les deux finalistes seront qualifiés pour la phase régionale organisée par la Ligue de Paris IDF pour tenter de se qualifier pour la phase finale nationale à Clairefontaine.

Vous trouverez le règlement de la compétition ci-joint.

Date de compétition : du 3 février 2024 au 7 mars 2024.

Comment y participer ?

Pour vous inscrire, il faut remplir le formulaire Google Forms suivant avant le 28 janvier 2024 : <https://forms.office.com/e/tvVBiB52Gq>

Plus d'infos : [ICI](#)



FORMATIONS PLANNING DES FORMATIONS (CFI)

PLANNING DES FORMATIONS (CFI)			
U6/U9		U10/U13	
<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>
19/02/2024	05/03/2024	20/02/2024	12/03/2024
<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>
08/04/2024	02/04/2024	09/04/2024	16/04/2024
U14/U19		SENIORS	
<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>
22/02/2024	19/03/2024	23/02/2024	26/03/2024
<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>
11/04/2024	23/04/2024	12/04/2024	30/04/2024

LIEN D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>

Retrouvez via le lien suivant le processus détaillé à suivre pour s'inscrire aux formations : [Processus d'inscriptions](#).

Pour toutes informations supplémentaires et/ou questions, veuillez nous contacter via l'adresse mail suivante : formation@district75foot.fff.fr.



- **COMMISSION FOOT D'ANIMATION**

PV DU 08/01/2024

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

PV DU 09/01/2024



Commission Foot d'Animation

PROCES-VERBAL n°9

Réunion du 08/01/2024

Président : M. Ali YILDIZOGLU

Présents : Mmes Nadine GAUTIER, Biqueline SOUSA - MM. Selim AMEYOUN, Hassen MASMOUDI, Imed MENIAOUI, Nuno MIGUEL (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match sera donné perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

JOURNEE 6 : 16/12/23

NOMBRE DE FORFAIT : 3

U10

Match N° 27269696 du MONTMARTRE 16/12/23

U11

Match N° 27268255 TROPS du 16/12/23

U13

Match N° 27246233 PETITS ANGES du 16/12/23

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 2ème Appel : 9

U13

Match N° 27245929 ANTILLAIS / JS PARIS du 16/12

U12

Match N° 27246190 PFC / ES 16 du 16/12

Match N° 27246475 ALESIA / PARIS XI US du 16/12

Match N° 27246530 CAMILIENNE / TROPS du 16/12 **(2 FORFAITS + 1 FM MANQUANTE)**

Match N° 27246850 CAMILIENNE / TROPS du 16/12

Match N° 27258184 AFP 18 1/ AFP 18 2 du 16/12

U11

Match N° 27268141 CHANTIER 1 / CHANTIER 2 du 16/12 **(1 FORFAIT + 2 FM MANQUANTE)**

U10

Match N° 27268458 PARIS ALESIA / ENFANT GOUTTE D'OR du 16/12

Match N° 27269513 BON CONSEIL / PARIS 13 ATLETICO du 16/12

CHALLENGE

Après lecture du mail de LA CAMILIENNE du 10/01/2024, La commission foot animation a décidé, au même titre que les autres matchs de critérium foot animation, de reporter le tour 1 du challenge U13 POULE D initialement prévu le 25/11/23, puis mis à rejouer le 13/01/24, sera finalement reporté au 20/01/24.

Le Tour 2 des challenges U10 U11 U12 et U13 sera lui reporté à la date du 03/02/24.

DECISIONS**DOSSIER N°1**

Match N° 27269693 AS BON CONSEIL / MACCABI PARIS du 16/12/23

Suite à la réception d'une feuille de match papier de la part de MACCABI PARIS

La commission demande au club de BON CONSEIL le PV de la rencontre (feuille de match) ainsi qu'un rapport concernant celle-ci.

DOSSIER N°2

Match N° 27257940 UA CHANTIER / OFC COURONNES du 09/12/23

Hors la présence de Mr YILDIZOGLU,

Après étude du dossier, constatant que la réponse du club de l'UA CHANTIER est tardive « Vendredi 08 Décembre à 21H12 », constatant qu'aucun mail officiel de la part de l'UA CHANTIER indiquant l'horaire et le lieu du match n'a pas été envoyé,

La commission décide de mettre l'équipe de l'UA CHANTIER forfait sur cette rencontre.

Elle rappelle également que les informations concernant le lieu et l'horaire d'un match doivent passer par voie officiel et copie le district afin que la rencontre puisse être homologuée.

DOSSIER N°3

Match N° 27245906 PARIS 13 ATLETICO / AS PARIS du 18/11/23

Après lecture du mail de l'AS PARIS (du 11/12/23), après réception de la feuille de match du PARIS 13 ATLETICO, Après étude du dossier,

Constatant que nous sommes dans un criterium sans enjeu, la commission décide de mettre match à rejouer à une date ultérieure qui conviendra aux deux équipes.

La commission demande également au club du PARIS 13 Atletico de mieux s'organiser sur ses créneaux afin que cela ne se reproduise pas.

DOSSIER N°4 DU PV 13/11/23

Match N° 27269817 CAMILIENNE / ES SEIZIEME du 14/10

Hors la présence de Mr FILIPE et Mme Sousa, après étude du dossier,

Constatant que le match ne s'est pas joué car l'équipe recevant n'avait ni tablette ni feuille de match papier, ni feuille blanche afin de pouvoir rédiger une feuille de match.

La commission Ayant demandé des explications au club de la CAMILLIENNE, ayant reçu leur explication le 22 Décembre 2023, la commission décide de mettre l'équipe de la CAMILIENNE forfait sur cette rencontre.

DOSSIER N°5 CONVOCATION DE LA CAMILIENNE

Après avoir reçu Mr MANOLIS Marc Olivier, la commission rappelle l'importance de réaliser une feuille de match avant chaque rencontre.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI.**

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débiter sans la réalisation d'une feuille de match.**

La commission propose au club de la CAMILLIENNE une formation FMI pour les éducateurs de leur club.

La journée prévue le 13/01/24 est neutralisée suite aux conditions climatiques pour les catégories suivantes : Plateau U9 et Criterium U10 U11 U12 et U13 foot à 8

La commission compte sur les clubs pour ne pas effectuer de matchs amicaux sur cette journée afin d'assurer la sécurité des enfants.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 09/01/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean- Marc STERNE

Excusé : MM. Toufik HAMD AOUI - Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25920821 AS PARIS / ES SEIZIEME D1 du 13/01/24

Courriel de la Commission départementale d'arbitrage du 09/01/24 demandant d'acter la désignation d'un délégué officiel sur ce match, ainsi que sur tous les matches à domicile de l'AS PARIS.

*La commission demande la désignation d'un délégué officiel à la charge du district sur ce match et **transmet à la CDPME** pour ce qui concerne les autres matches de la saison.*

Match N° 25920869 CAMILLIENNE / CA PARIS D1 du 14/04/24

Accord des deux clubs pour jouer le samedi 23/03/24 à 19h30 via footclub.

La commission donne son accord.

Match N° 25920856 CAMILLIENNE / COURONNES OFC D1 du 31/03/24

Accord des deux clubs pour jouer le samedi 02/03/24 à 19h30 via footclub.

La commission donne son accord.

Match N° 25967757 ES SEIZIEME 3 / RACING CLUB 18 D3.B du 17/12/23

Rapport de l'arbitre officiel, match arrêté à 75° au motif : blessure de l'arbitre et aucun dirigeant des 2 clubs pour assurer la continuité. Reprise du dossier suite à la demande du 19/12/23 : *La commission demande la production du PV de la rencontre et un rapport circonstancié détaillé motivant l'arrêt du match. Reprise du dossier PV du 02/01/24 : La commission a bien reçu le PV de la rencontre mais est toujours dans l'attente du rapport circonstancié du club recevant justifiant la non application des articles 17.2 et 17.5 b) du RSG 75 en pareille situation.*

Rapport de l'ES SEIZIEME du 05/01/24 précisant qu'il est très difficile de trouver une personne pour remplacer l'arbitre blessé à la 75° vu que tous les joueurs remplaçants ont participé à la rencontre.

La commission rappelle que dans ce cas de figure, l'article 17.5 b) du RSG75 fixe les modalités de remplacement de l'arbitre central blessé, à savoir : l'arbitre-assistant du club recevant prend la place de l'arbitre central jusqu'à la fin du match, soit dans le cas d'espèces pour les 15 dernières minutes et un autre licencié majeur du club recevant prend la place de l'arbitre-assistant qui pouvait être sur ce match le dirigeant du club inscrit sur la feuille de match. En application de l'article 40.2 du RSG75, la commission donne match perdu par erreur administrative à l'équipe 3 de l'ES Seizième (Opt, Obut) pour en donner le gain à l'équipe de Racing Club 18 (3pts ; Obut)

CDM**Match N°27673817 CASTANHEIRA / PUC coupe 75 du 07/01/24**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe du PUC

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe du PUC et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière). L'équipe de Castanheira est qualifiée pour le prochain tour.

JEUNES**U14****Match N° 25929812 AS PARIS / BON CONSEIL D3.A du 06/01/24**

Lecture du rapport de délégué officiel, de l'arbitre central match non joué au motif : Absence de l'équipe de BON CONSEIL. Uniquement, les frais de déplacement de l'arbitre central ont été réglés par le club de l'AS PARIS.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, PINTO, RIVALS, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Bon Conseil (1er forfait) et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière).

En application de l'article 23.1 du RSG75, les frais de déplacement des quatre officiels sont à la charge du club défaillant.

LE COMPTE DU CLUB BON CONSEIL est débité de 4 X 48.50 € - LE COMPTE DU CLUB AS PARIS est crédité de 48.50 €

U 18

Suite au tirage des 1/8ème de finale de ce jour, la commission fixe une date butoir au 25/02/24 pour ces rencontres.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe

recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er APPEL

27298284 RC PARIS 18 / MONTROURGE FC CDM D1 du 07/01/24

25929458 PARIS ALESIA 2 / COURONNES 2 U14 D2.B du 06/01/24

27546482 ES SEIZIEME / PARIS SC coupe U18 du 07/01/24

DEMANDE DE DEROGATION

Dérogations en cours jusqu'au **31/01/2024** concernant l'éclairage et terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation est purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- Stade Georges Carpentier (PV du 29/08/23 & 24/10/23)
- Stade des Poissonniers N° 1 (PV du 21/09/23 & 24/10/23)
- Stade Max Roussie (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS & 05/12/23) – Voir décision de la Commission des terrains de la LPIFF (PV du 07/11/23) – la dérogation cessera le **31/01/24 (travaux à effectuer avant cette date)**
- Stade Bertrand Dauvin (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Poissonniers 2 (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Déjerine (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Jules NOËL (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Louis Lumière (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- Stade Wimille (PV du 28/11/23)
- Stade de la Plaine (PV du 02/01/24)

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20ème (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20ème (PV du 24/10/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20ème (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage le 30/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage le 16/01/24

Coupe Anciens

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE CDM

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

2ème tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage le 16/01/24

COUPE 75 U18

1/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 30/01/24

COUPE 75 U14

1/8 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 19/12/23

1/4 de finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/4 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 05/12/23

1/2 finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

